

Directives de sélection pour l'admission dans un cadre de Swiss-Ski en combiné nordique pour la saison 2022/23

1. Généralités

Les personnes qui répondent aux directives de sélection ci-après sont prises en compte pour la nomination dans l'un des cadres Swiss-Ski mentionnés. En cas d'appartenance à un cadre depuis plusieurs années sans amélioration régulière des performances, la sélection est toutefois soumise à la décision de la commission de sélection, même si les critères sont remplis.

Une sélection en équipe nationale (EN) ne peut se baser sur une évaluation de l'entraîneur. Les athlètes avec un statut de blessé seront sélectionnés conformément à l'évaluation de l'entraîneur (sauf pour l'EN). La commission de sélection prend la décision finale sur les sélections.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des sélections.

2. Délais

- 2.1. Swiss-Ski communique à l'athlète les critères de sélection concernant l'admission dans un cadre de Swiss-Ski pour la saison suivante jusqu'au 31 octobre au plus tard.
- 2.2. Swiss-Ski informe l'athlète de la sélection dans un cadre par écrit pour le 30 avril au plus tard.
- 2.3. Les athlètes qui n'obtiennent plus de statut de cadre Swiss-Ski sont informés de leur non-sélection par la Fédération par écrit pour le 30 avril au plus tard. Cette annonce a valeur de résiliation du contrat d'athlète.

3. Critères de sélection

HOMMES

3.1. Équipe nationale

CM/GP d'été	Classement mondial Top 15 à la fin de la saison	ou
	Classement général CM Top 15 à la fin de la saison	ou
	Classement général GP d'été Top 15	ou
	Coupe du Monde Top 3	ou
JO/CHM*	Top 3	ou
JO/CHM Team	Top 3 et Top 30 au classement mondial à la fin de la saison	

*Les titulaires d'une médaille conservent le statut de l'EN pendant deux ans, tant qu'ils sont classés dans les 30 premiers du classement mondial.

3.2. Cadre A		
CM/GP d'été	Place de quota pour le classement mondial à la fin de la saison	ou
	Classement général CM Top 25 à la fin de la saison	ou
	Classement général GP d'été Top 25	ou
	Coupe du monde Team place de podium	ou
JO/CHM	Place de diplôme (rang 4-8)	ou
JO/CHM Team	Top 3 et hors du Top 30 au classement mondial à la fin de la saison	
COC	Classement mondial COC Top 10 à la fin de la saison	ou
	Classement général COC Top 10 à la fin de la saison	ou
CHM juniors	Médaille	

3.3. Cadre B		
CM	20 points	ou
CHM	Top 30 en compétition individuelle	ou
COC	Classement mondial COC Top 30 à la fin de la saison	ou
	Classement général COC Top 30 à la fin de la saison	

Adaptations pour les athlètes M23

COC	Classement mondial COC Top 50 à la fin de la saison	ou
	Classement général COC Top 50 à la fin de la saison	

Adaptations pour les juniors

CHM juniors	Classement dans le top 10	ou
COC	Classement mondial COC Top 70 à la fin de la saison	ou
	Classement général COC Top 70 à la fin de la saison	ou
Coupe des Alpes	Classement général Top 10	

3.4. Cadre C	
Ne concerne que les juniors méritant d'être soutenus qui n'obtiennent pas leur qualification pour le cadre B : l'évolution des performances est un critère qui est également pris en compte.	
Coupe des Alpes Juniors	Top 30 du classement général
Coupe des Alpes M16	Top 40 du classement général

4. Directives pour la sélection

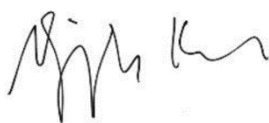
La décision d'admission dans un cadre de Swiss-Ski incombe à la commission de sélection. Cette dernière se compose du directeur ski nordique et du chef combiné nordique chez Swiss-Ski.

L'environnement social (école, etc.) et les projets personnels (formation, vacances) doivent être organisés pour permettre le suivi sans interruption du programme d'entraînement prévu (planification calendaire).

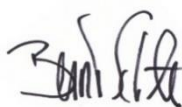
Seuls les résultats de la saison en cours (mai 2021 - avril 2022) sont pris en compte.

Muri/Berne, en octobre 2021

Swiss-Ski



Hippolyt Kempf
Directeur Ski Nordique



Berni Schödler
Chef Combiné nordique